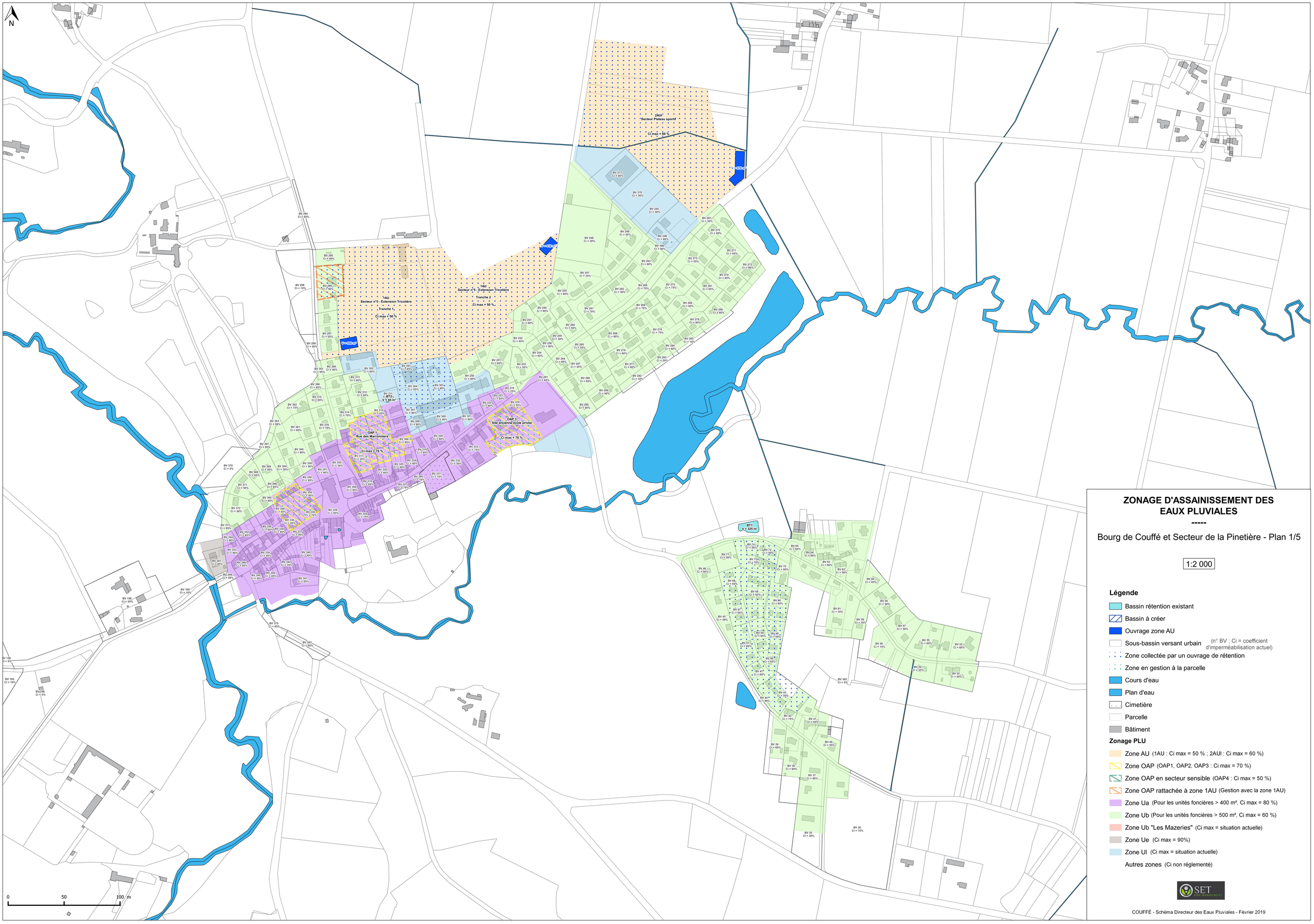


# ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

---

Bourg de Couffé et Secteur de la Pinetière - Plan 1/5

1:2 000

**Légende**

- Bassin rétention existant
- Bassin à créer
- Ouvrage zone AU
- Sous-bassin versant urbain (n° BV ; Ci = coefficient d'imperméabilisation actuel)
- Zone collectée par un ouvrage de rétention
- Zone en gestion à la parcelle
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Cimetière
- Parcelle
- Bâtiment

**Zonage PLU**

- Zone AU (1AU : Ci max = 50 % ; 2AUI : Ci max = 60 %)
- Zone OAP (OAP1, OAP2, OAP3 : Ci max = 70 %)
- Zone OAP en secteur sensible (OAP4 : Ci max = 50 %)
- Zone OAP rattachée à zone 1AU (Gestion avec la zone 1AU)
- Zone Ua (Pour les unités foncières > 400 m², Ci max = 80 %)
- Zone Ub (Pour les unités foncières > 500 m², Ci max = 60 %)
- Zone Ub "Les Mazeries" (Ci max = situation actuelle)
- Zone Ue (Ci max = 90%)
- Zone UI (Ci max = situation actuelle)
- Autres zones (Ci non réglementé)

SET ENVIRONNEMENT

COUFFÉ - Schéma Directeur des Eaux Pluviales - Février 2019

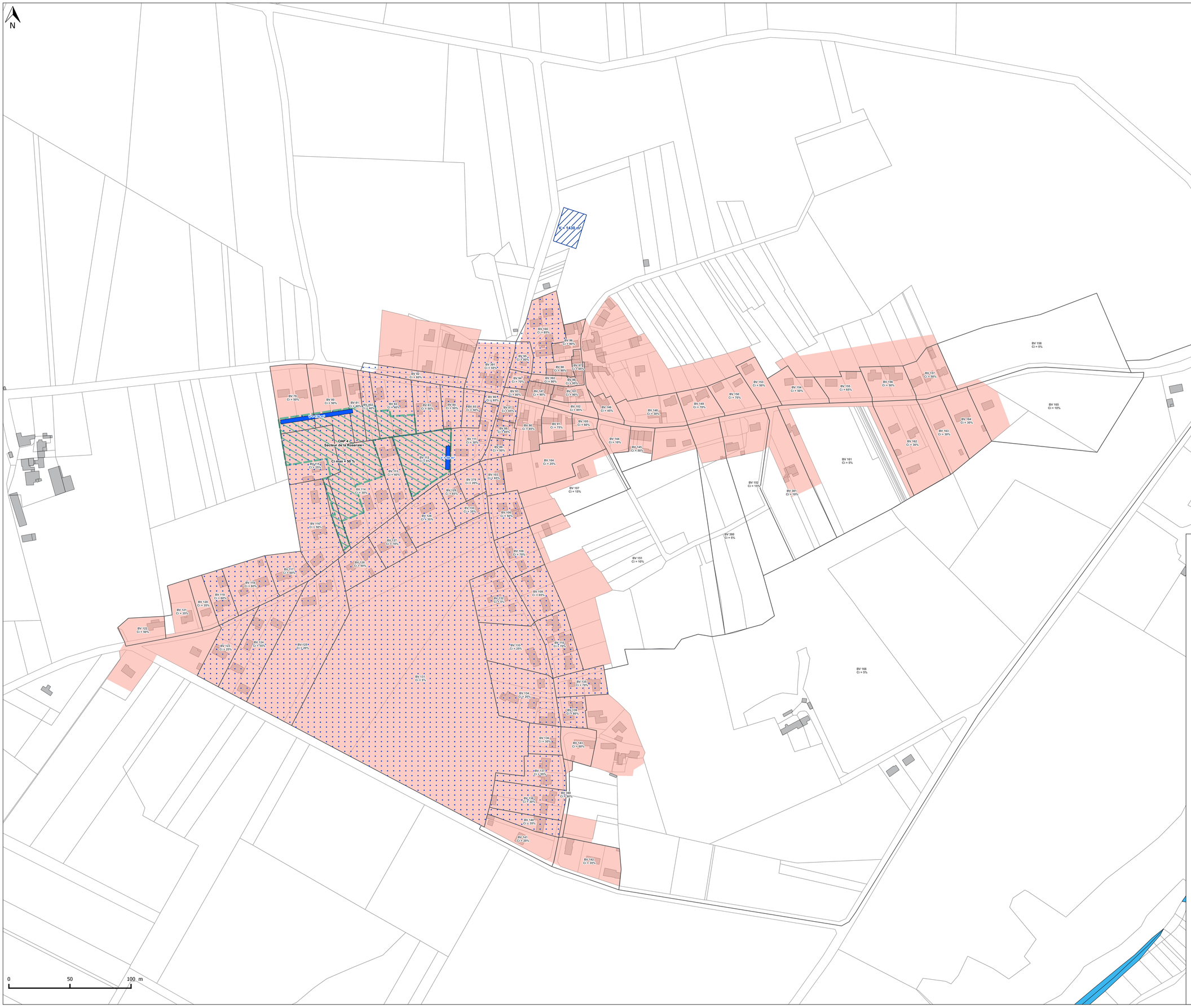


# ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

---

Secteur des Mazeries - Plan 2/5

1:1 500

**Légende**

- Bassin rétention existant
- Bassin à créer
- Ouvrage zone AU
- Sous-bassin versant urbain (n° BV ; Ci = coefficient d'imperméabilisation actuel)
- Zone collectée par un ouvrage de rétention
- Zone en gestion à la parcelle
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Cimetière
- Parcelle
- Bâtiment

**Zonage PLU**

- Zone AU (1AU : Ci max = 50% ; 2AUI : Ci max = 60% ; régulation à 3 l/s/ha)
- Zone OAP (OAP1, OAP2, OAP3 : Ci max = 70%)
- Zone OAP en secteur sensible (OAP4 : Ci max = 50% ; régulation à 2l/s/ha)
- Zone OAP rattachée à zone 1AU (Gestion avec la zone 1AU)
- Zone Ua (Pour les unités foncières > 400 m², Ci max = 80%)
- Zone Ub (Pour les unités foncières > 500 m², Ci max = 60%)
- Zone Ub "Les Mazeries" (Ci max = situation actuelle)
- Zone Ue (Ci max = 90%)
- Zone UI (Ci max = situation actuelle)
- Autres zones (Ci non réglementé)

SET ENVIRONNEMENT

# ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

---

Secteur de la Bitière - Plan 3/5

1:1 000

**Légende**

- Bassin rétention existant
- Bassin à créer
- Ouvrage zone AU
- Sous-bassin versant urbain (n° BV ; Ci = coefficient d'imperméabilisation actuel)
- Zone collectée par un ouvrage de rétention
- Zone en gestion à la parcelle
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Cimetière
- Parcelle
- Bâtiment

**Zonage PLU**

- Zone AU (1AU : Ci max = 50 % ; 2AUI : Ci max = 60 %)
- Zone OAP (OAP1, OAP2, OAP3 : Ci max = 70 %)
- Zone OAP en secteur sensible (OAP4 : Ci max = 50 %)
- Zone OAP rattachée à zone 1AU (Gestion avec la zone 1AU)
- Zone Ua (Pour les unités foncières > 400 m², Ci max = 80 %)
- Zone Ub (Pour les unités foncières > 500 m², Ci max = 60 %)
- Zone Ub "Les Mazeries" (Ci max = situation actuelle)
- Zone Ue (Ci max = 90%)
- Zone UI (Ci max = situation actuelle)
- Autres zones (Ci non réglementé)

SET ENVIRONNEMENT

COUFFÉ - Schéma Directeur des Eaux Pluviales - Juillet 2018

# ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

---

Secteur de la Bourgonnière et de la Pichaudière
- Plan 4/5

1:1 000

**Légende**

- Bassin rétention existant
- Bassin à créer
- Ouvrage zone AU
- Sous-bassin versant urbain (n° BV ; Ci = coefficient d'imperméabilisation actuel)
- Zone collectée par un ouvrage de rétention
- Zone en gestion à la parcelle
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Cimetière
- Parcelle
- Bâtiment

**Zonage PLU**

- Zone AU (1AU : Ci max = 50 % ; 2AUI : Ci max = 60 %)
- Zone OAP (OAP1, OAP2, OAP3 : Ci max = 70 %)
- Zone OAP en secteur sensible (OAP4 : Ci max = 50 %)
- Zone OAP rattachée à zone 1AU (Gestion avec la zone 1AU)
- Zone Ua (Pour les unités foncières > 400 m², Ci max = 80 %)
- Zone Ub (Pour les unités foncières > 500 m², Ci max = 60 %)
- Zone Ub "Les Mazeries" (Ci max = situation actuelle)
- Zone Ue (Ci max = 90%)
- Zone UI (Ci max = situation actuelle)
- Autres zones (Ci non réglementé)

SET ENVIRONNEMENT

COUFFÉ - Schéma Directeur des Eaux Pluviales - Juillet 2018

# ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

---

Secteur des Trois Villages - Plan 5/5

1:1 500

**Légende**

- Bassin rétention existant
- Bassin à créer
- Ouvrage zone AU
- Sous-bassin versant urbain (n° BV ; Ci = coefficient d'imperméabilisation actuel)
- Zone collectée par un ouvrage de rétention
- Zone en gestion à la parcelle
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Cimetière
- Parcelle
- Bâtiment

**Zonage PLU**

- Zone AU (1AU : Ci max = 50 % ; 2AUI : Ci max = 60 %)
- Zone OAP (OAP1, OAP2, OAP3 : Ci max = 70 %)
- Zone OAP en secteur sensible (OAP4 : Ci max = 50 %)
- Zone OAP rattachée à zone 1AU (Gestion avec la zone 1AU)
- Zone Ua (Pour les unités foncières > 400 m², Ci max = 80 %)
- Zone Ub (Pour les unités foncières > 500 m², Ci max = 60 %)
- Zone Ub "Les Mazeries" (Ci max = situation actuelle)
- Zone Ue (Ci max = 90%)
- Zone UI (Ci max = situation actuelle)
- Autres zones (Ci non réglementé)

SET ENVIRONNEMENT